

213243 - Le jugement de la présentation de félicitations à sa mère à l'occasion de son anniversaire

question

Je suis un jeune religieusement engagé. Je fais des études hors de mon pays. M'est il permis de contacter ma mère pour la féliciter à l'occasion de son anniversaire? Je sais qu'il n'est pas permis de célébrer une telle occasion. Je tiens fortement à faire preuve de piété filiale à l'égard de ma mère. Allah soit loué. Mais ma mère est très éloignée de la religion et je ne voudrais pas que mes comportements lui inspirent plus de répugnance. Que le conseillez vous?

la réponse favorite

La célébration de son adversaire fait partie des innovations récentes qui se sont infiltrées dans les pays musulmans à partir des pays des mécréants. Cette célébration revient à s'assimiler aux mécréants. Pour plus d'informations, voir la réponse donnée à la question n° [1027](#). Féliciter quelqu'un à l'occasion de son adversaire est une manière de participer et d'assister à perpétuer cette innovation et partant à s'assimiler aux mécréants. A ce propos, Allah Très-haut dit: **« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition! »** (Coran,5:2). L'obéissance aux père et mère représentecertes un des devoirs les plus importants. Encore faut-il qu'elle ne s'implique pas une désobéissance à l'endroit d'Allah Très-haut. Ce dernier dit: **« Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. »** (Coran,31:15).

Cheikh Abdourrahman Sadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « s'ils s'efforçaient... C'est -à-dire les père et mère... à te pousser à M'associer ce dont tu n'as aucune

connaissance, alors ne leur obéis pas. Ne crois pas que cela relève du bon traitement que vous leur devez car le droit d'Allah prime tout autre droit et l'on n'obéit à personne de manière à désobéir au Créateur. Il n'a pas dit: :«Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors maltraite-les, mais il a dit: ne leur obéis pas. C'est-à-dire en acceptant l'association. Quant au fait de leur réserver un bon traitement, il faut le perpétuer. C'est pourquoi il dit: **« mais reste avec eux ici-bas de façon convenable..»** C'est-à-dire un bon accompagnement. Quant au fait de les suivre alors qu'ils baignent dans la mécréance et les actes de rébellion, ne t'y associe pas à eux.»

Extrait de Tayssir al-Karim ar-rahman fii tafssir kalamil mannan, p.648.

Pour vous conformer à cet enseignement coranique, vous devez expliquer à votre mère avec la plus grande courtoisie la cause pour laquelle vous vous êtes abstenu de la féliciter à l'occasion de son anniversaire. Continuez cependant à lui réserver un bon traitement exempt de toute désobéissance envers Allah. La meilleure expression du bon traitement que vous lui devez consiste à l'inviter à observer la loi d'Allah Très-haut et à multiplier les prières afin qu'Allah la guide. Veuillez en plus à lui faire plaisir d'un moment à l'autre à travers l'offre de cadeaux, la bienfaisance, la piété filiale et l'entretien de vos liens avec elle et ce chaque fois que cela est possible. Pour plus d'informations, découvrez la fatwa n° [26804](#).

Allah le sait mieux.